

Lettre sur la formation professionnelle

No 2/2009

Table des matières

- Page 2 | Validation des acquis: Donner une valeur à l'expérience
Page 3 | La maturité professionnelle post-CFC: un succès
Page 5 | Cyber-mobbing: Ne jamais publier d'informations privées à la légère
Page 6 | Action «fair-play»: Choisir les apprentis-e-s avec fair-play
Page 6 | Ecrin Vert 2009: Un millier de jeunes à Tramelan

Informations de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP), tél. 031 633 87 28, osp@erz.be.ch
Lettre sur la formation professionnelle sur internet: www.erz.be.ch/lfp
Sur commande comme Newsletter: berufsbildungsbrief@erz.be.ch

Editorial

Un investissement pour l'avenir

Le marché du travail bernois souffre aussi de la crise économique. Le taux de chômage augmente et une issue à la crise n'est pas en vue. Il est d'autant plus réjouissant que dans les formations initiales de trois et quatre ans, le nombre de contrats d'apprentissage conclus soit aussi élevé que l'année dernière. L'économie bernoise fait preuve d'un élan intact pour la relève. Sage politique: lors de la reprise, les entreprises apprécieront chacun et chacune de ces



employés qualifiés – d'autant plus que les jeunes en âge de travailler seront nettement moins nombreux dans les années à venir.

Seule ombre au tableau: une diminution des contrats d'apprentissage dans les formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation (AFP) par rapport à 2008. L'objectif de 800 places d'apprentissage en 2009 (600 en 2008) est loin d'être atteint.

C'est pourquoi, en plus de remercier les entreprises formatrices de leur engagement sans faille, je tiens à lancer un appel pour que les jeunes qui réussissent moins bien à l'école ne soient pas oubliés en temps de crise. La formation professionnelle initiale de deux ans leur offre la possibilité de suivre une formation qualifiée. C'est aussi une chance pour l'économie car, en période de vaches grasses, chaque employé expérimenté compte. La formation avec AFP est par conséquent un investissement pour l'avenir!

Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique du canton de Berne

Maturité professionnelle Un succès appelé à durer

La maturité professionnelle (MP) introduite en 1994 est l'une des réussites majeures de la politique suisse en matière de formation. Aujourd'hui, 14 pour cent des jeunes adultes accomplissent une maturité professionnelle dans le canton de Berne et 18 pour cent une maturité gymnasiale. Au fil des ans, plusieurs orientations sont venues s'ajouter à la MP, ouvrant ainsi l'accès à de nouvelles filières d'études des hautes écoles spécialisées. Et plus récemment est née la passerelle qui mène à l'université. Tous ces aspects ont concouru à rehausser l'attractivité de la formation professionnelle.

Les entreprises formatrices ont aussi reconnu qu'elles peuvent s'adjoindre un personnel performant en offrant la possibilité d'effectuer une maturité professionnelle. Des professionnels motivés peuvent aussi passer une maturité professionnelle après la formation professionnelle initiale, ce qui les place en très bonne posture pour occuper des fonctions de cadres dans l'économie (cf. pages 3 + 4).

En été 2009 entrera en vigueur une nouvelle ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle. Après des difficultés de départ, les cantons, les écoles professionnelles, les organisations du monde de travail et l'OFFT sont parvenus en unissant leurs forces à définir un cadre

professionnelle au niveau national et international. Il s'agit maintenant de veiller dans le plan d'études cadre à ne pas perdre les atouts du modèle actuel – l'accès aux filières d'études des hautes écoles spécialisées – et à développer l'interdisciplinarité. La success story de la maturité professionnelle est appelée à se poursuivre!

Theo Ninck, chef d'office OSP,
theo.ninck@erz.be.ch



Des études qui ont la cote: toujours plus de jeunes passent une maturité professionnelle.

PHOTO: ZVG



Donner une valeur à l'expérience

Les personnes comptant au moins cinq années d'expérience professionnelle pourront dorénavant obtenir un certificat fédéral de capacité sans passer par la voie de la formation professionnelle initiale. Les premiers projets-pilotes ont démarré dans le canton de Berne.

ROLF MARTI

Exemples: enceinte à 17 ans, Caroline F. interrompt son apprentissage et se marie. Elle travaille ensuite dans le bureau de son mari. Elle suit des cours de comptabilité, d'organisation de bureau, de correspondance et apprend des langues étrangères. Maintenant que ses enfants ont quitté la maison, Caroline a à cœur d'obtenir un diplôme professionnel reconnu, celui d'employée de commerce avec certificat fédéral de capacité.

Ahmed S. veut aussi saisir sa chance. Originaire du Kosovo, il travaille depuis 15 ans comme façonneur de produits imprimés non qualifié à l'entière satisfaction de son employeur. Il devrait maintenant assumer davantage de responsabilités dans l'entreprise et former les apprenti-e-s. Il a donc besoin d'un certificat fédéral de capacité d'opérateur de médias imprimés.

Certificat de capacité sans apprentissage

Caroline F. et Ahmed S. ont de la chance. Grâce à la validation des acquis, nouvelle possibilité de qualification pour adultes, ils peuvent obtenir le certificat de capacité sans suivre la voie ordinaire de l'apprentissage. Condition requise: avoir au moins cinq années d'expérience professionnelle et fournir la preuve qu'ils disposent des compétences exigées dans la profession visée. Les candidat-e-s constituent un dossier très complet qui est examiné par des expert-e-s d'examen du métier. Ils complètent ensuite les parties de formation qui leur manquent dans le cadre d'une formation complémentaire. Lorsque toutes les compétences nécessaires ont été validées, l'autorité officielle délivre le certificat de capacité.

Quatre projets-pilotes dans le canton de Berne

Depuis 2008, un projet-pilote pour opérateurs de médias imprimés (orientation façonnage de produits imprimés) est conduit dans le canton de Berne. Deux



Cinq années d'expérience professionnelle pour obtenir un certificat fédéral de capacité: un façonneur de produits imprimés au travail.

PHOTO: VISCOM

autres projets viendront s'ajouter en été: employé-e de commerce et gestionnaire du commerce de détail. Parallèlement se déroule dans la partie francophone du canton le projet-pilote pour la profession de mécapratricien-ne (voir encadré). «La validation des acquis permet de valoriser les expériences faites dans le cadre de la profession, de la famille et du travail bénévole», dit Margrit Dünz, co-responsable de projet à l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne. «Les premiers façonneurs de produits imprimés recevront leur diplôme encore cette année». D'autres cantons mènent des projets-pilotes analogues dans diverses professions.

La validation des acquis s'adresse à des personnes qui n'ont pas de titre du secondaire II ou qui désirent obtenir un deuxième diplôme après un changement de branche. Cela leur permet d'améliorer leur position sur le marché du travail et de se ménager un accès à la formation professionnelle supérieure. Margrit Dünz y voit aussi des avantages pour les entreprises: «Des collaborateurs sans qualifications peuvent devenir des cadres qualifiés comme l'illustre l'exemple de Ahmed S.» De plus, «un diplôme reconnu est motivant. Il vaut donc la peine de signaler les nouvelles possibilités aux collaborateurs non qualifiés mais impliqués».

Plus d'informations sous:
www.validacquis.ch

Projet pilote francophone dans la mécanique/décolletage

La partie francophone du canton de Berne fait actuellement ses premières expériences concrètes en matière de validation des acquis via un projet pilote pour la profession de mécapratricien-ne CFC. Ce projet, dont l'OFFT a autorisé le lancement en mars dernier, est mené en collaboration étroite avec Swissmechanic. Il concernera 25 personnes au maximum, qui seront recherchées cet automne au sein des entreprises de mécanique/décolletage de l'espace BEJUNE.

La section francophone de l'OSP et Swissmechanic ont porté leur choix sur la profession de mécapratricien-ne en raison de l'important potentiel de qualification que recèle la branche mécanique/décolletage. En effet, près de la moitié des employé-e-s actifs dans les entreprises de ce secteur clé de l'Arc jurassien ne sont pas au bénéfice d'un diplôme ad hoc ou n'ont pas de formation certifiée, alors même qu'ils possèdent de nombreuses compétences et connaissances acquises sur leur lieu de travail ou dans leur vie privée.

Pour toute information sur le projet pilote «mécapratricien-ne»: Florent Cosandey ([florent.cosandey\[at\]erz.be.ch](mailto:florent.cosandey[at]erz.be.ch), 032 486 08 20)

La maturité professionnelle

La maturité professionnelle (MP) compte de nombreux avantages: elle permet d'approfondir la culture générale et d'accéder à une haute école spécialisée sans avoir à passer d'examen. Par ailleurs, le diplôme peut être obtenu pendant ou après l'apprentissage, ce qui est de plus en plus apprécié.

ROLF MARTI

La maturité professionnelle continue à être la solution idéale pour la formation professionnelle. Les personnes possédant non seulement un certificat fédéral de capacité mais aussi un certificat de maturité professionnelle justifient d'une culture générale élargie et augmentent leurs chances sur le marché du travail. Par ailleurs, la MP permet un accès direct à une haute école spécialisée dans la branche professionnelle correspondante. La passerelle d'une année (examen complémentaire) ouvre même les portes des universités et des écoles polytechniques fédérales. L'école de maturité professionnelle peut être fréquentée pendant la formation professionnelle initiale (EMP 1) ou après l'apprentissage (EMP 2).

L'EMP 2 en vogue

La maturité professionnelle crée ainsi des conditions optimales pour une carrière professionnelle réussie. Il n'est donc pas étonnant qu'elle attire un public toujours plus nombreux. Dans le canton de Berne, de plus en plus de professionnels et professionnelles qualifiés optent pour la maturité professionnelle (EMP 2). Alors qu'en 1988, ils et elles étaient 413 à obtenir ce diplôme tant convoité, ce chiffre est passé à 952 dix années plus tard, ce qui correspond à une augmentation de 130 pour cent.

La maturité professionnelle en cours d'apprentissage n'a pas connu le même succès. En 2008, 596 personnes ont obtenu la MP, soit 18 pour cent de plus qu'en 1998.

Même les spécialistes n'arrivent pas à expliquer les raisons du succès disproportionné de l'EMP 2. Ce qui est sûr en revanche, c'est que l'importance grandissante des hautes écoles spécialisées agit comme un aimant sur les professionnels et professionnelles qualifiés. Cependant, l'EMP 2 attire également les personnes



Après le certificat de capacité, la maturité professionnelle! PHOTO: GIBB

qui aiment faire une chose après l'autre, celles qui redoutent un surcroît de travail pendant l'apprentissage ou ne sont pas soutenues par leur entreprise formatrice lorsqu'elles souhaitent obtenir la MP en cours d'apprentissage.

Plein temps et temps partiel

A l'instar de l'EMP 1, l'EMP 2 est proposée dans 6 orientations (voir encadré). L'objectif professionnel visé joue un rôle décisif dans le choix de l'orientation. Les personnes en formation peuvent choisir de suivre les cours à plein temps (2 se-

mestres) ou à temps partiel (3 à 4 semestres). La MP artistique constitue néanmoins une exception car elle n'est proposée qu'à plein temps dans le canton de Berne. Les personnes fréquentant l'école à temps partiel peuvent, en fonction de leurs connaissances préalables et de leurs capacités, exercer une activité professionnelle avec un degré d'occupation de 40 à 70 pour cent. Les cours sont gratuits, mais il faut compter 1000 francs pour les moyens d'enseignement.

Conditions d'admission

Pour être admis en EMP 2, il faut être titulaire d'un certificat fédéral de capacité et, pour la plupart des orientations, être reçu à un examen d'admission. Les personnes qui décident, en cours d'apprentissage, de fréquenter l'EMP 2 peuvent suivre un cours préparatoire qualifiant à l'école professionnelle. Elles sont ainsi admises sans avoir à passer d'examen. Le cas échéant, les entreprises doivent les libérer de leurs obligations pour qu'elles puissent suivre ce cours.

Une brochure de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle donne de plus amples détails sur les conditions d'admission des différentes orientations (voir encadré) et indique les orientations proposées par chacune des écoles professionnelles cantonales.

Six orientations

Dans le canton de Berne, la maturité professionnelle (EMP 1 et EMP 2) est proposée dans six orientations différentes:

- Maturité professionnelle technique (mathématiques et physique/chimie)
- Maturité professionnelle commerciale (langues et économie)
- Maturité professionnelle artisanale (disciplines économiques)
- Maturité professionnelle artistique : transfert des connaissances de base permettant de fréquenter par la suite une haute école d'art.
- Maturité professionnelle sciences naturelles (biologie/écologie et physique/chimie): permet d'acquérir des connaissances de base dans les domaines de l'agriculture, de la production des denrées alimentaires et des métiers verts.
- Maturité professionnelle santé-social (sciences naturelles et sciences sociales)

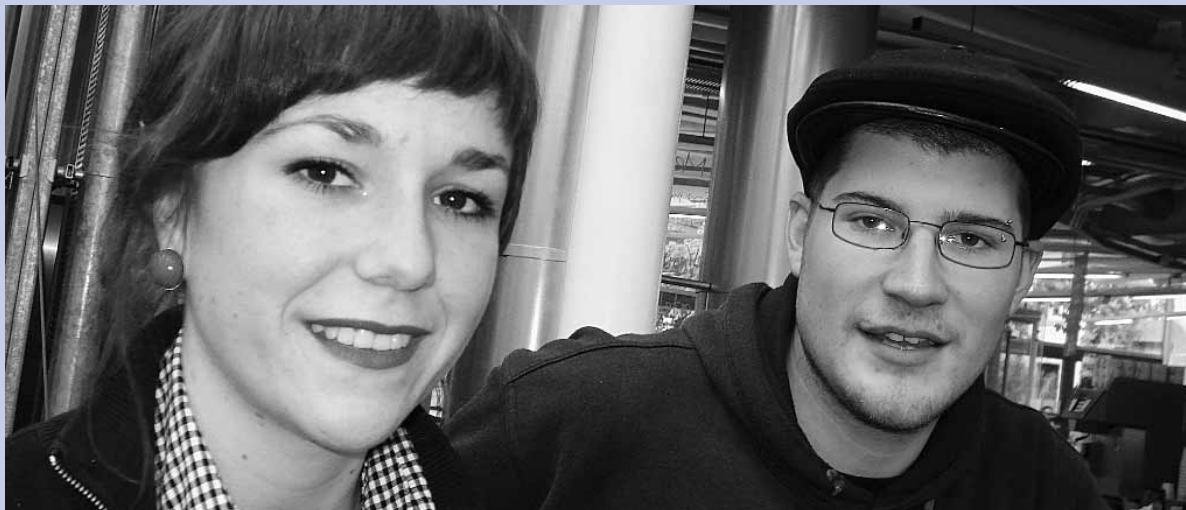
Liens

Brochure sur la maturité professionnelle et adresses des écoles de maturité professionnelle dans le canton de Berne:

www.erz.be.ch › Portail formation › La maturité professionnelle

Informations complémentaires concernant la maturité professionnelle et les études en haute école spécialisée: www.orientation.ch

post-CFC: un succès



Ils souhaitent emprunter une nouvelle voie avec la maturité professionnelle: Julia Geiser et Yanick Spindler. PHOTO: KOMMA PR

«La formation me donne plus d'énergie qu'elle ne m'en demande.»

Ils ont 22 ans, ont fini leur apprentissage et fréquentent désormais l'école de maturité professionnelle (EMP). Julia Geiser a opté pour l'orientation artistique, Yanick Spindler pour l'orientation technique. Ils ne savent pas encore où ce chemin va les mener.

Julia Geiser, Yanick Spindler: Vous fréquentez l'EMP. Quelles sont vos motivations?

Geiser: J'aimerais changer de voie professionnelle. Avec un diplôme de haute école spécialisée, je peux exercer une profession artistique.

Spindler: Je suis passé du gymnase à un apprentissage en tant que technologue en denrées alimentaires. Mais j'aimerais quand même avoir la possibilité d'emprunter une voie académique.

Comment vivez-vous la formation?

Geiser: Presque tout est nouveau pour moi et les exigences sont élevées. Il faut faire preuve de discipline et d'indépendance, sinon ce n'est pas possible. Mais cette formation me donne plus d'énergie qu'elle ne m'en demande.

Spindler: Jusqu'à présent pour moi, il y avait beaucoup de choses qui se répétaient. Maintenant, j'apprends de nouvelles choses.

Pourquoi n'avez-vous pas fréquenté l'EMP pendant votre apprentissage?

Geiser: J'avais une moyenne suffisante pour le faire. Mais je préférerais procéder étape par étape.

Spindler: Je voulais me concentrer sur l'apprentissage. Par ailleurs, il aurait été difficile de combiner l'enseignement de

l'EMP avec les cours blocs dispensés à l'école professionnelle.

Dans le canton de Berne, la MP artistique ne peut être effectuée qu'à plein temps. Madame Geiser, comment financez-vous votre formation?

Geiser: Je vis modestement et ai économisé autant que possible. Mes parents, mes proches et la commune m'ont aussi aidée financièrement.

Monsieur Spindler, vous fréquentez l'EMP à temps partiel. Pour des raisons financières?

Spindler: Oui et non. Mon père m'aurait soutenu financièrement, mais je souhaite subvenir tout seul à mes besoins.

Comment parvenez-vous à concilier travail et formation?

Spindler: Grâce aux connaissances que j'avais déjà acquises au gymnase, je n'ai, jusqu'à présent, pas eu besoin d'étudier plus de deux ou trois heures par semaine. De ce fait, j'ai travaillé au départ à 100 pour cent et plus, mais cela n'est pas la norme à l'EMP. Je travaille désormais à un taux d'activité entre 40 et 50 pour cent.

Quel est votre objectif professionnel?

Spindler: Je reste ouvert à toutes les options, même à celles qui ne nécessitent pas de maturité professionnelle, par exemple maître brasseur. Il se peut aussi que j'opte pour la passerelle et la voie universitaire.

Geiser: Je n'ai pas encore de projet concret. J'aimerais bien combiner ma passion pour le théâtre avec le côté artistique. Peut-être via des études de scénographie à Berlin ou Zurich.

Ne jamais publier d'informations privées à la légère

Les cas de harcèlement du corps enseignant par le canal d'Internet se multiplient. Hanspeter Thür, préposé fédéral à la protection des données, met en garde les élèves contre une utilisation irréfléchie de la Toile.

ROLF MARTI

Monsieur Thür, qu'est-ce que le cyber-mobbing?

Thür: Le cyber-mobbing est le harcèlement de personnes via Internet, notamment par l'intermédiaire de réseaux sociaux comme Facebook.

En quoi le cyber-mobbing se distingue-t-il des formes classiques du mobbing?

Thür: Une différence fondamentale réside dans la portée de diffusion. Avec Internet,

notations soient utilisées pour nuire de manière ciblée à certaines personnes.

Dans le groupe de la WKS, on pouvait lire des propos blessants, offensants et racistes. Jusqu'où va la liberté d'expression?

Thür: La liberté d'expression s'arrête là où il y a atteinte aux droits de la personnalité. Par ailleurs, n'agit au nom de la liberté d'expression que quiconque assume nommément ses propos. Mais là aussi, le législateur pose des limites claires: pas d'atteinte à la personnalité, pas de racisme.

L'anonymat d'Internet réduit visiblement le seuil d'inhibition morale.

Thür: Oui, c'est aussi le cas pour la pornographie infantile. Les internautes croient

cistes et d'atteintes à l'honneur, les auteurs encourent des amendes, voire la prison.

Les attaques portées contre les enseignants et enseignantes, à l'instar de celles qui ont eu lieu à la WKS, sont-elles de la bêtise pubertaire?

Thür: Je dirais que l'occasion fait le larron. Si la rancune à l'école n'est pas un phénomène nouveau, il est devenu plus facile d'en faire étalage.

Les traces laissées sur Internet sont encore visibles des années durant.

Un comportement inconvenant peut-il nuire à une carrière professionnelle?

Thür: Nous savons que les responsables du personnel passent l'Internet au crible et évaluent les informations qui s'y trouvent, ce qui est légal. Quiconque publie des informations sur la Toile les rend accessibles à tous. Le revers de la médaille est que leur utilisation est incontrôlable. D'où la nécessité de bien réfléchir à ce que l'on décide de publier.

Comment les enseignants et enseignantes victimes de cyber-mobbing doivent-ils réagir?

Thür: Ils doivent informer la direction d'école et, selon la gravité de l'affaire, porter plainte pour montrer qu'il y a des limites à ne pas franchir. Si les élèves assistent à la saisie de disques durs à l'école, cela aura un effet préventif.

Quels sont les moyens de l'école pour éviter de telles situations?

Thür: Elle peut créer des canaux institutionnels par l'intermédiaire desquels les élèves pourront s'exprimer sans crainte des représailles. Elle peut aussi aborder la question des nouveaux moyens de communication sous l'angle éthique avec les élèves. Jusqu'à présent, une telle réflexion n'a eu lieu que ponctuellement faute de connaissances suffisantes sur le sujet. Mais il existe des spécialistes en la matière et il appartient à l'école de faire appel à eux.

Pour plus d'informations:

www.edoeb.admin.ch › Thèmes › Protection des données › Internet › Sites de réseautage social



Hanspeter Thür: «L'Internet est soumis aux mêmes lois que le monde réel».

PHOTO: KOMMA PR

un conflit local peut être suivi dans le monde entier. Par ailleurs, le Web assure un certain anonymat.

En mars dernier, des élèves de la Berner Wirtschafts- und Kaderschule (WKS) faisaient parler d'eux après avoir diffamé leurs enseignants et enseignantes dans un groupe Facebook. Un acte devenu banal en 2009?

Thür: Les attaques de ce genre se multiplient. Les sites de notation des membres du corps enseignant sont aussi très prisés. Les évaluations sont généralement anonymes, leur objectivité est incontrôlable. Le risque est donc grand que ces

bénéficier d'un flou juridique et d'un certain anonymat. Or l'Internet est soumis aux mêmes lois que le monde réel. La pornographie infantile montre que les autorités sont tout à fait en mesure de démasquer les coupables et de leur demander des comptes. La police peut par exemple, dans le cadre d'une procédure pénale, accéder à des données confidentielles.

Quelles sont les peines encourues par les auteurs de cyber-mobbing?

Thür: Les victimes peuvent tenter une action en justice pour atteinte aux droits de la personnalité et réclamer des dommages et intérêts. En cas de propos ra-



Action «fair-play»

Choisir les apprenti-e-s avec fair-play

L'OSP et l'orientation professionnelle appellent les entreprises formatrices à respecter les règles de l'action «fair-play» lors de la sélection des apprenti-e-s. Les entreprises fair-play

- donnent aux élèves intéressés la possibilité de faire connaissance avec l'entreprise et le quotidien professionnel par des stages pratiques, des réunions d'information ou des journées portes ouvertes;
- tiennent compte de critères variés dans le choix des apprenti-e-s: tests d'aptitude, notes obtenues à l'école, impression personnelle, appréciations de tiers, possibilités de développement ultérieures;
- ne mettent pas les élèves inutilement sous pression; elles renoncent pour cela à conduire des entretiens d'embauche avant les vacances d'automne et fixent leur choix après celles-ci.

Informations en allemand sur l'action fair-play sous www.erz.be.ch › Beratung › Berufsberatung › Medien online › Prospekte

Ecrin Vert 2009

Un millier de jeunes à Tramelan

La neuvième édition d'Ecrin Vert aura lieu le mercredi 30 septembre 2009 à Tramelan. Cette manifestation sportive et culturelle devrait réunir environ un millier d'élèves et d'apprenti-e-s des lycées et écoles techniques de l'Arc jurassien. Le matin, les participant-e-s effectueront un parcours VTT dans les environs de Tramelan (boucle de 32 km ou 42 km), alors que la deuxième demi-journée sera consacrée à des activités culturelles dans l'aire d'arrivée de la course (La Marelle).

Ecrin Vert est organisé chaque automne dans le cadre de la Conférence Transjurassienne (CTJ) et vise à sensibiliser les jeunes francs-comtois et ceux des cantons de Berne (partie francophone), Vaud, Neuchâtel et Jura à leur identité commune.

Informations pour les écoles du secondaire II: www.erz.be.ch/ecrinvert ou Florent Cosandey (florent.cosandey[at]erz.be.ch, 032 486 08 20)

Informations générales: Christian Brunner (christian.brunner[at]pom.be.ch, 032 751 49 72)

Lettre sur la formation professionnelle

2/09 – mai 2009

Information de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) Parution 3 fois par an

Publication:

Direction de l'instruction publique, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle, Kasernenstrasse 27, case postale, 3000 Berne 22, Tél. 031 633 87 12, Fax 031 633 87 29, osp@erz.be.ch, www.erz.be.ch/formation-professionnelle

Rédaction:

Sibylle Beyeler (OSP), Lea Coburg (OSP), Florent Cosandey (OSP), Luana Geier (OSP), Daniel Hurter (GIB Berne), Marianne Marending (OSP), Rolf Marti (komma pr)

Composition graphique:

eigenart, Stefan Schaer, Berne

Logistique:

Walter Krieg (OSP)

Impression:

Rickli+Wyss AG, Berne

Numéro 3/2009:

A paraître la semaine 47